

SOMMAIRE

ANNONCE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE LE 6 NOVEMBRE 2014	1
PATRICK KANNER - MINISTRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	2
QUESTIONS AU GOUVERNEMENT - 12 NOVEMBRE - SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL	4
FRANÇOIS CHÉRÈQUE - PRÉSIDENT DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE	5
ARTICLES DE PRESSE	7
COMMUNIQUÉS DES ASSOCIATIONS	10
DISCOURS ET ANNONCES PRÉCÉDENTES DE FRANÇOIS HOLLANDE	10
POUR UN SERVICE OBLIGATOIRE... À GAUCHE COMME À DROITE	12
LE « VOLONTARIAT CIVIQUE SÉNIOR »	14
SERVICE CIVIQUE ET FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES	14
LE SERVICE CIVIQUE - CODE DU SERVICE NATIONAL	14

Annnonce du Président de la République le 6 novembre 2014

  En direct avec les Français - 6 novembre 2014

A mi-mandat, François Hollande dans l'émission "En Direct avec les Français"

<http://lci.tf1.fr/politique/ce-qu-a-annonce-francois-hollande-jeudi-soir-sur-tf1-8513898.html>

<http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/bilan-de-mi-mandat-francois-hollande-en-prime-sur-tf1-et-rtl-ce-soir-a-20h30-7775202245>

François Hollande interviewé par Yves Calvi

Je veux faire cette réforme sur le service civique. Si on pouvait aller plus loin que ce qu'il se passe aujourd'hui. Aujourd'hui, il y a à peu près 35.000 jeunes qui sont en service civique. Ils en sont tous très fiers et très heureux, mais c'est peu 35.000. Je voudrais l'élargir. Qu'on puisse aller vers un service qui pourrait s'appeler universel. On a besoin de cohésion dans notre pays. Il y a plein de personnes qui sont prêtes à donner un peu de temps.

Yves Calvi : Que signifie Universel ?

Cela veut dire que tout jeune français qui veut faire, à un moment, un service de quelques mois - il pourrait être plus court que ce qui est prévu aujourd'hui, c'est 8 mois aujourd'hui. Il faut garder ce service de 8 mois. Mais si un français, un jeune, même d'ailleurs pas forcément un français ou une française, ça peut être même un résident qui veut se consacrer pendant 2 mois, 3 mois et bien nous offrirons ce service là. Garçon et fille.

Obligatoire ? Pour ceux qui ont un emploi par exemple, devraient-ils abandonner leur emploi ?

Non, il faut que ce soit très souple. C'est ceux qui le veulent dans un premier temps. Si on veut que ce soit obligatoire, alors là cela peut être une question qui est posée à l'occasion d'un référendum.

Ça peut compter pour la retraite ?

Ça compte déjà pour la retraite, le service civique

On a envie de vous demander combien ça va coûter, une classe d'âge c'est 750 000 jeunes

Le service civique tel qu'il est aujourd'hui coûte. Le service universel tel qu'il est prévu, tel que je l'annonce ne coûterai rien puisque c'est par définition un temps qui serait donné, pour aller dans un hôpital...

Vous nous annoncez un nouveau service civique universel pour les jeunes ce soir

Oui, de temps limité, deux mois, trois mois, on verra, ça mérite discussion mais on peut aller dans un hôpital rendre service, on peut aller dans une maison de retraite, on peut aller s'occuper de jeunes, on peut aller s'occuper d'une école, on peut rendre service... On n'est pas indemnisé, on vient donner son temps, on a entre 16 et 25 ans. Ça n'est pas encore obligatoire. Pour que ce soit obligatoire, c'est vrai que cela mériterait à ce moment là un référendum.



7 novembre 2014 - 7h11 - Jean-Jacques Bourdin - Invité : Patrick Kanner

« Un jeune qui donne deux mois de sa vie à la nation mérite une reconnaissance »

<http://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/video/patrick-kanner-un-jeune-qui-donne-deux-mois-de-sa-vie-a-la-nation-merite-une-reconnaissance-347633.html>

(...) **Patrick Kanner** : Aujourd'hui il y a 35.000 jeunes en service civique, l'année prochaine 45.000 et on a l'objectif d'atteindre 100.000 en 2017. Ce que propose le Président, c'est, en plus du service civique, la création d'un engagement universel, d'un service civique universel, sur un temps plus court, non rémunéré cette fois là, permettant à tout jeune qui a envie de s'engager pour les autres, de pouvoir le faire.

(... *le service civique actuel et son financement*)

Vous voulez élargir ce service civique, à d'autres jeunes qui eux se mettraient au service de la collectivité mais ne serait pas rémunérés ?

Ils ne seraient pas rémunérés, ils seraient accompagnés. Un jeune étudiant par exemple déciderait de consacrer quelques semaines, soit d'un coup, soit en plusieurs temps, au service des autres. C'est donc une reconnaissance par ce jeune des besoins que peut avoir la collectivité, ce serait aussi, par la collectivité, une reconnaissance qui pourrait être dans son CV, donc un plus.

Pendant 2, 3 mois il ne serait pas payé ? Il va travailler à l'hôpital, dans une mairie, au service des personnes âgées, dans une association sportive...

Il y a aujourd'hui 16 millions de français qui bénévolement sont dans le secteur associatif et assument déjà des fonctions.

Vous invitez les jeunes à être bénévoles si j'ai bien compris ?

J'invite les jeunes à s'engager. On dit trop que les jeunes sont aujourd'hui désœuvrés, repliés sur eux-mêmes... Le fait qu'il puisse y avoir une reconnaissance par l'Etat, par le Gouvernement, par la Nation, du fait qu'un jeune est capable de s'engager est une bonne chose.

La prise en charge des frais de transport : C'est une question qui est posée, le Président a fixé un cap hier, il m'appartient maintenant de fixer les conditions de la mise en œuvre

Quelles sont les aides que l'on apporterait à ces jeunes ?

La question de la prise en charge des frais de transport, éventuellement de restauration, peut-être une reconnaissance institutionnelle par une sorte de diplôme d'engagement, ça ce sont des choses à étudier. Il ne faut pas que ce bénévolat devienne une charge financière pour le jeune.

Pourquoi ne pas offrir le permis de conduire à ces jeunes qui viennent travailler bénévolement pour la collectivité ?

C'est ce que nous faisons dans le cadre du Service Militaire Adapté, le SMA, pour les jeunes en grande difficulté, ça pourrait être une solution. Pour l'instant il est trop tôt pour le dire. Je suis favorable à ce que le jeune ait des avantages pendant cette période. Vous avez raison, le permis de conduire est un élément majeur pour la réinsertion professionnelle, mais je ne vous réponds pas immédiatement aujourd'hui puisque le cap est fixé depuis hier, laissez moi quelques semaine pour y travailler. Les avantages accordés aux jeunes pourraient peut-être intégrer cela (*le permis de conduire*), mais cela mérite une négociation et je voudrais rencontrer tous les partenaires associatifs, les grandes fédérations de jeunesse pour bâtir ce service. A titre personnel j'y suis favorable, mais est-ce que les conditions financières seront capables d'être réunies autour de ce projet, pourquoi pas. Mais un jeune qui donne 2 mois de sa vie à la Nation mérite une reconnaissance, sous une forme à déterminer. (...)



Europe 1 MIDI - Wendy BOUCHARD- 7 novembre 2014

http://www.dailymotion.com/video/x29jj4r_patrick-kanner-la-jeunesse-merite-un-autre-traitement-elle-est-un-plus-pour-la-nation_news?from_related=related.page.int.meta2-only.23558aebc9e5839f2e601a2e5b68f50c141594415

Patrick Kanner, si vous aviez 20 ans aujourd'hui, qu'est-ce qui vous pousserait vous à vous engager dans le service civique pour aller travailler quelques mois à l'hôpital, dans une maison de retraite, dans une mairie, dans une association ?

Patrick KANNER : Avoir une expérience, pouvoir mettre en œuvre une volonté personnelle d'être utile à ses concitoyens... C'est aussi dire à la jeunesse qu'elle mérite d'avoir un traitement bien différent de celui qu'on lui consacre, y compris dans les médias. La jeunesse française n'est pas repliée sur elle-même, elle n'est pas aussi égoïste qu'on peut le prétendre, elle ne zappe pas uniquement sur les réseaux sociaux, elle est capable d'apporter un plus à nos concitoyens et quelque part à la Nation. L'engagement est une idée formidable, c'est le grand chantier du Président de la République

Il n'y a pas d'abord l'apprentissage, le développement des stages, qui pourraient être plus utiles, à la fois à l'entreprise, à l'économie et aux jeunes ?

C'est un tout, je n'oppose pas un système à un autre, l'apprentissage correspond à un parcours, un autre parcours c'est la garantie des jeunes, pour ceux qui n'ont vraiment rien, qui sont en grande difficulté personnelle, le service civique est une autre formule. Je n'oppose pas ces différents dispositifs, simplement il faut qu'un jeune ait le choix s'il souhaite s'engager.

Vous souhaitez que le service civique reste volontaire ou qu'il soit obligatoire ?

Aujourd'hui le service civique est volontaire. Il faut bien faire la part des choses entre le service civique tel qu'il existe et ce service universel, cet engagement universel, qui permettrait à tout jeune, de 16 à 25 ans, de pouvoir dire « *je veux consacrer 2 mois de ma vie, 3 mois de ma vie à être utile aux autres* ». Après, la question, c'est « *quelle reconnaissance ?* ». Si c'est gratuit, quelle autre reconnaissance devons-nous imaginer ?



Le débat de RTL Midi - Vincent Parizot / Christelle Rebière - 7 novembre 2014 (3'55 à 8'20)

Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

<http://www.rtl.fr/actu/societe-faits-divers/jeux-olympiques-d-ete-2024-anne-hidalgo-ne-veut-pas-que-le-traumatisme-de-2012-se-renouvelle-dit-patrick-kanner-777522252>

http://www.dailymotion.com/video/x29j240_jo-2024-a-paris-et-service-civique-universel-le-ministre-de-la-ville-de-la-jeunesse-et-des-sports-pa_news

Deuxième annonce de François Hollande hier soir : il a parlé de l'élargissement du service civique qui pourrait devenir un service civique universel, qui viendrait en complément du service civique actuel. On n'a pas bien compris, donc on aimerait bien que vous nous expliquiez clairement comment cela pourrait fonctionner.

L'idée, elle porte un nom, l'engagement. Permettre l'engagement des jeunes sous toutes ses formes. Le service civique aujourd'hui existe, depuis 2010, c'est un gouvernement précédent qui l'avait mis en œuvre, avec Martin Hirsch. 35.000 jeunes aujourd'hui sont en service civique, il y en a 60.000 qui sont passés dans le dispositif, objectif, 100.000 en 2017, et j'ai passé une étape très importante hier soir à l'Assemblée Nationale parce que mon budget a été adopté, avec un amendement très important de 25 millions d'euros complémentaires. Je vais pouvoir porter 45.000 service civique en 2015. On est sur la pente ascendante.

Il en faudra encore 55.000 pendant les 2 prochaines années, c'est pas gagné ça

Et justifié, parce qu'aujourd'hui il y a 4 demandes pour 1 offre. Cela veut dire qu'il y a une appétence des jeunes à s'engager. Là il y a une rémunération à la clef, un accompagnement professionnel potentiel à la clef,

573 € par mois, sur un engagement de 8 mois

de 8 mois en moyenne,

Ce n'est pas ce que le Président a annoncé hier, qu'est-ce que le Président a annoncé ?

Le Président a confirmé le service civique tel qu'il est aujourd'hui, et en plus, pour des jeunes qui seraient en formation, en apprentissage, des universitaires... de donner 2 mois de leur vie, voire 3 mois de leur vie à un motif d'intérêt général, soit d'un coup, soit de manière saccadée, par quelques heures, quelques semaines...

Sans indemnisation, là on n'est pas payé ?

Sans indemnisation, parce que les jeunes sont capables de s'engager. Aujourd'hui, savez-vous combien il y a de bénévoles dans le secteur associatif, 16 millions.

Mais justement, quelle est la différence avec être bénévole dans une association ? il y en a plein des jeunes qui sont dans les associations, quelle différence ?

Ce serait la reconnaissance, la reconnaissance du service rendu à la Nation premièrement,

mais qu'est-ce qu'ils ont à y gagner ?

Ne méprisez pas cette jeunesse qui a envie d'y aller, y aller peut-être aussi parce qu'il y aura quelque reconnaissance, non pas d'ordre matériel mais si par exemple, pendant ces 2 mois, on peut leur permettre de se former pour obtenir un permis de conduire, alors, j'ai envie de dire que ces jeunes auront reçu en retour un avantage qu'ils pourront négocier, y compris dans leur travail professionnel.

Oui, mais ça c'est du « donnant - donnant »

Ce n'est pas du « donnant - donnant », l'engagement ne peut pas être une conscription pour être très clair. Il y a aujourd'hui des jeunes qui ont envie de donner. Il faut leur permettre de la faire en étant encadrés. Si un jeune demain vient me voir en disant « le soir je suis libre, j'ai envie de passer quelques heures auprès de personnes âgées, dans un établissement, d'accueil » je dis « banco, à condition qu'il soit bien sur accompagné, et peut-être que cela lui donnera une vocation de devenir aide-soignant dans l'établissement

Il y a vraiment aujourd'hui tant de jeunes que cela qui sont prêts à s'engager sans être rémunérés ?

Il y a beaucoup de jeunes qui ne veulent pas rester oisifs, l'idée du Président de la République, c'est non pas une solution, mais toute une série de solutions.

Est-ce que vous ne craignez pas que les associations vous disent « là vous êtes en train de faire notre travail » ?

Non, mais qui portera cet engagement, ce sera le secteur associatif, par définition, donc c'est un plus au contraire, dans cette année qui est celle de l'engagement associatif, c'est un plus que propose aujourd'hui le Président de la République.

Votre rêve se serait que cela soit obligatoire ?

Non. Je le dis très clairement, non, parce que je pense qu'aujourd'hui ce qui est important c'est l'engagement volontaire, si on le rend obligatoire, si cela devient une conscription, il y aura des gens qui diront « si c'est obligatoire je ne le fais pas ». Moi je crois au volontarisme en tant que tel, mais un volontarisme qui soit le plus large possible, pour être clair, qu'il y ait un maximum de place disponibles dans ce nouveau dispositif.

Mais nous avons compris que François Hollande voulait le rendre obligatoire et poser la question par voie référendaire

Non, pas du tout, il n'a pas dit qu'il voulait le rendre obligatoire, il a dit que si la question devait se poser, elle serait tranchée par voie référendaire. Je n'ai pas entendu de sa part l'idée de le rendre obligatoire, et, très honnêtement, aujourd'hui laissons les jeunes s'engager de manière volontaire, avec surtout l'idée d'un service rendu à la population, à la Nation. C'est un beau message en cette période d'égoïsme et de repli sur soi.

Mais vous n'écartez pas l'idée d'une petite carotte, d'un petit avantage...

Un exemple concret, s'il y a des frais de déplacement, de restauration, il faudra qu'on les prenne en charge, d'une manière ou d'une autre, mais ça ce sera mon boulot. Le Président a fixé le cap, à moi maintenant de déterminer les modalités.

Questions au Gouvernement - 12 novembre - Service civique universel



Assemblée nationale - mercredi 12 novembre 2014

Questions au Gouvernement - Service civique universel

Vidéo : http://www.dailymotion.com/video/x2a0g08_service-civique-universel-reponse-de-patrick-kanner-lors-des-questions-au-gouvernement-mercredi-12_news

Compte rendu intégral <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2014-2015/20150054.asp#P361492>

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Laurent, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Jean-Luc Laurent. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports. Le Président de la République vient de réaffirmer l'importance qu'il accordait au service civique. Le projet de budget en discussion au Parlement permet de porter le nombre de bénéficiaires à 40 000 mais pas encore d'atteindre l'objectif de 100 000 services civiques annuels.

Le Président de la République a annoncé la réforme de l'actuel service civique pour créer un service civique universel. Reste à préciser maintenant les contours exacts de cette réforme. Cette question est importante, surtout au lendemain des commémorations du 11 novembre, qui rappellent l'importance de développer le lien entre l'armée et la nation. Sans revenir au service militaire, qui ne concernait que les jeunes hommes, qu'on aurait pu faire évoluer et dont je regrette, pour ma part, la suppression pure et simple, nous sommes nombreux à être convaincus qu'il faut renforcer les institutions unissant les citoyens et la nation, et d'abord les plus jeunes d'entre eux.

Pour cela, le nouveau service civique aura un rôle à jouer. Le passage vers un service civique universel ou obligatoire pose plusieurs difficultés juridiques au regard du droit du travail, car il ne s'agit pas, à mes yeux, de fournir une main-d'œuvre *low cost*. Les difficultés sont aussi d'ordre social : pourquoi concentrer sur les plus

jeunes, qui sont souvent les plus précaires, les bienfaits de l'engagement au service de tous et la charge de devoir réparer la société par un engagement civique ?

Les difficultés sont nombreuses ; il faut, non pas les fuir, mais en débattre. Nous devons nous donner les moyens de proposer à nos concitoyens des modèles de réussite et d'épanouissement, de succès et d'accomplissement au service de l'intérêt général.

Monsieur le ministre, le service civique ouvre des perspectives passionnantes. Il convient d'organiser un débat associant l'exécutif, le Parlement et le pays tout entier. Qu'entendez-vous faire à cet égard ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports.

M. Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député Jean-Luc Laurent, nous avons la volonté, très largement partagée sur ces bancs, je le crois, d'encourager l'engagement, et plus spécifiquement celui des jeunes. On décrit notre jeunesse comme repliée sur elle-même et parfois égoïste. Ce discours est injuste, démobilisateur et faux, car l'engagement des jeunes est très important, vous l'avez rappelé. Nous voulons donc encourager et valoriser cet engagement au service de l'intérêt général.

Dans cette perspective, monsieur le député, et afin d'éviter toute confusion, j'indique que nous disposons d'un outil : le service civique, d'une durée significative – en moyenne huit mois d'affilée – et indemnisé. La semaine dernière, vous l'avez rappelé, nous avons voté ici même à l'unanimité, ce dont je me félicite, sa montée en charge à 45 000.

Parallèlement, le Président de la République souhaite aller plus loin et proposer un nouveau dispositif à caractère universel. Pour être universel, celui-ci doit s'adapter à toutes les situations, que les jeunes soient en cours d'études, en formation, en stage ou déjà dans un emploi. C'est pourquoi cette solution d'engagement serait courte, souple et bénévole. Elle préparera les jeunes à renforcer les seize millions de bénévoles oeuvrant déjà dans le secteur associatif.

Le principe étant posé, il m'appartient maintenant d'en préciser les modalités et d'en assurer la mise en œuvre. Je le ferai en concertation avec le secteur associatif, les élus locaux, les jeunes eux-mêmes et les structures publiques qui pourraient les accueillir, avant, bien sûr, de revenir devant la représentation nationale. En tout état de cause, cette expérience, comme toutes les expériences d'engagement, doit être menée dans la concertation. C'est dans cet esprit que je m'appête à mener ce travail, avec votre aide. Nous déboucherons rapidement sur un dispositif opérationnel.

François Chérèque - Président de l'Agence du Service Civique



7 novembre 2014 - 8h12 - Jean-Jacques Bourdin - Invité : François Chérèque

Je pense que l'acte de volontariat est un acte d'engagement important"

<http://rmc.bfmtv.com/mediaplayer/video/francois-chereque-je-pense-que-l-acte-de-volontariat-est-un-acte-d-engagement-important-347627.html>

(Le service civique aujourd'hui : modalités, profil des jeunes, indemnité, budget et financement...)

Élargissement du Service Civique, ça veut dire quoi ?

Le Président de la République nous propose quelques chose à 2 niveaux en quelque sorte. Le noyau dur, le service civique dont on vient de parler, les jeunes qui ont vraiment envie de s'engager pour l'intérêt général d'une façon longue, et un service civique plus souple pour ceux qui veulent avoir des actions temporaires, 2 mois, 3 mois, on verra la souplesse, ça peut être 15 jours.

Là il n'est pas prévu de rémunération, mais une prise en charge des frais de transport et de restauration, c'est la moindre des choses. Cet été j'ai fait un rapport au Gouvernement avec 29 propositions, dont celle de permettre l'accès au permis de conduire pour les jeunes qui ne l'ont pas, et au minimum pour les jeunes qui ont besoin de leur voiture dans leur action de service civique. On a toujours souvenir du service militaire qui le permettait pour une partie des jeunes, le Président de la République avait déjà souligné cette proposition, maintenant il faut réfléchir à sa faisabilité, financière surtout.

Est-ce qu'on doit se poser la question d'un service civique obligatoire ?

Le Président de la République a ouvert le débat, il a dit que cela serait un référendum, c'est effectivement une décision lourde. Personnellement je ne suis pas trop chaud. Aujourd'hui, les jeunes qui sont en service civique s'engagent volontairement, sur des actions qui sont parfois loin de ce qu'ils pouvaient imaginer, quand je leur dit « est-ce que vous pensez que pour les jeunes de votre génération il faudrait que cela soit obligatoire » ils me disent « si cela avait été obligatoire, je n'aurais pas voulu le faire ». Déjà il y a là un élément important. L'acte de

volontariat est un élément d'engagement important. On a aujourd'hui 6.000 demandes supplémentaires toutes les semaines. Faisons déjà en sorte que tous ceux qui veulent le faire puissent le faire. Pour 35.000 annuel, le budget de l'Agence du Service Civique est de plus de 140 millions d'euros, pour arriver à une génération, c'est 680.000 à 700.000 jeunes par an, c'est 2,5 milliards. Les politiques ont souvent de bonnes idées, mais je vois que le budget pour arriver à 100.000 c'est déjà difficile à faire. Faisons en sorte que tous ceux qui veulent le faire, et il y en a plus de 100.000, puissent le faire. De cette façon là, ça fera une espèce de boule de neige qui grossira, et on donnera de plus en plus envie. D'autant plus que cela intéresse de plus en plus les entreprises, pourquoi, d'abord parce qu'un jeune lorsqu'il est en service civique, d'abord il crée un projet, et les entreprises aiment bien les jeunes qui arrivent à créer des projets. Ensuite, il a une expérience de travail, de vie collective, de vie avec des collègues, il a l'habitude d'avoir un rythme d'engagement, il respecte ses horaires, et tout cela c'est des éléments qui intéressent les entreprises et les administrations. Les entreprises ont tendance à dire « *les jeunes on veut les payer moins cher parce qu'ils n'ont pas d'expérience* », mais là ils ont non seulement des jeunes qui se sont engagés pour l'intérêt général, mais qui ont une vraie expérience d'engagement collectif, et ça c'est un plus pour trouver du travail. Les statistiques que j'ai montrées que les jeunes qui ont fait un service civique retrouvent plus facilement du travail.



7 novembre 2014

Service civique - Chérèque : "Nous sommes victimes de notre succès"

Le président de l'agence du service civique, François Chérèque, réagit pour Paris Match aux annonces de François Hollande, qui a expliqué jeudi soir sur TF1 qu'il entendait développer cette forme d'engagement.

<http://www.parismatch.com/Actu/Politique/Service-civique-Nous-sommes-victimes-de-notre-succes-648078>

Paris Match. Comment jugez-vous les annonces de François Hollande sur le service civique, jeudi soir ?

François Chérèque. Il y a deux annonces. D'une part, il y a la confirmation de l'augmentation de moyens pour les jeunes en service civique tel qu'il est organisé actuellement. Ce sont des jeunes qui s'engagent entre 6 et 12 mois avec un projet assez long et une indemnisation. D'autre part, il y a une autre forme de service civique, dans le même esprit, mais avec des jeunes qui eux ne veulent pas s'engager d'une façon aussi longue : ils travaillent, ils sont étudiants. Le service civique serait alors de un ou deux mois, dans le cadre d'une action volontaire mais bénévole.

Le choix de ne pas indemniser ces jeunes volontaires ne risque-t-il pas d'écarter du service civique les plus défavorisés ?

Ce n'est pas obligatoirement une question de moyens, c'est aussi une question de disponibilité. Il y a des jeunes qui font le service civique parce qu'ils en ont le temps, ou parce qu'ils sont au chômage. Il y en a aussi qui souhaitent pouvoir s'engager, mais qui sont déjà occupés. Par cet engagement différencié, on leur donne la possibilité de le faire et de valoriser leur engagement citoyen dans leur CV. Les entreprises et les administrations sont désormais attentives à ce genre d'expérience.

"Une démarche de ce type a inévitablement un coût"

François Hollande a expliqué que ce service civique réduit ne coûterait rien. Il y a tout de même des frais de gestion, liés à l'organisation. Savez-vous combien coûterait réellement cette nouvelle formule de service civique ?

Je ne peux pas vous répondre précisément, mais en même temps, je ne peux pas vous contredire. Il est vrai que l'organisation d'une démarche de ce type, inévitablement, a un coût. Qui va le supporter ? Ça reste à travailler avec le ministère de la Jeunesse. Par exemple, la prise en charge des repas et des transports pour le jeune est la moindre des choses; elle a un coût. Il faut déterminer qui va le prendre en charge.

Dans sa formule actuelle, le service civique permet la prise en charge de la protection sociale des volontaires. Qu'en sera-t-il pour la version proposée par François Hollande ?

Une des exigences dans la construction du dispositif est qu'il n'y ait pas de substitution d'emploi, ni de substitution à des stages. Si on amène des éléments de protection sociale dans un dispositif basé sur le bénévolat, on va être dans la confusion.

Comment ces jeunes seront-ils protégés, par exemple dans le cas d'accidents du travail ?

Une association qui accueille des bénévoles a une assurance responsabilité civile qui protège ses bénévoles. Ce type de couverture existe et il n'y a pas de raison que ça ne couvre pas les jeunes qui s'engagent bénévolement dans des actions de service civique.

"Une partie des responsables politiques n'assume toujours pas d'avoir supprimé le service militaire"

Pensez-vous que la généralisation d'un service civique obligatoire, évoquée par François Hollande, soit la prochaine étape ?

Je trouve que le président de la République a eu la prudence nécessaire. Je crois que ce sujet de la généralisation est très controversé. A titre personnel, je n'y suis pas très favorable. La raison est simple : qu'il s'agisse d'un service civique longue durée tel qu'il existe actuellement ou d'une façon plus réduite tel que le propose le président, on est dans l'engagement volontaire. Ce qui fait la richesse de cette démarche, c'est que le jeune s'engage vis-à-vis de la nation et la nation lui rend un service en retour. Obliger les jeunes à rentrer dans le service civique, ce n'est pas du tout le même esprit. Je crois qu'on est en train de répondre à une frustration d'une partie des responsables politiques, qui n'ont toujours pas assumé d'avoir supprimé le service militaire. Pourtant, souvenons-nous du service militaire : le sport national était de ne pas le faire. Faisons en sorte aujourd'hui que l'on permette à tous les jeunes qui souhaitent s'engager de pouvoir le faire.

Le Président a parlé d'un référendum pour trancher la question. Pensez-vous que les Français pourraient se déplacer sur un tel sujet ?

Je ne sais pas, honnêtement. Le débat commence à peine, un référendum sert à clôturer un débat. Je préfère attendre de voir comment le débat prend dans la société. Est-ce que ça intéresse les gens? Est-ce que cela va créer des clivages? Je suis prudent sur l'utilisation du référendum.

Quel bilan faites-vous du service civique sous sa forme actuelle?

Nous sommes victimes de notre succès. En tant que président de l'Agence, je souhaite toujours plus de moyens. On a actuellement 6000 demandes supplémentaires par semaine. On est incapable d'y répondre en totalité, on répond à 1000 à 1500 demandes par semaine. En même temps, l'Assemblée nationale vient de voter à l'unanimité une augmentation de 10 000 services civiques. Je suis conscient des difficultés budgétaires de la nation, mais s'il y a une forme de consensus politique, c'est une grande satisfaction.

Articles de presse

l'Opinion

Publié le 07/11/2014 - Mis à jour le mercredi 12/11/2014. Par Fanny Guinochet.

Vers un service civique universel : à quel prix ?

<http://www.lopinion.fr/7-novembre-2014/vers-service-civique-universel-a-quel-prix-18210>

Si le service civique tel qu'il existe aujourd'hui devenait universel, comme l'a suggéré François Hollande, il coûterait entre 2,5 et 3 milliards d'euros annuels à l'Etat

(...) François Hollande souhaite une «universalisation» du service. «C'est une façon pour le chef de l'Etat d'ouvrir le débat, alors que plusieurs voix à droite comme à gauche s'élèvent pour un retour plus ou moins déguisé à un service national», décrypte son entourage. Xavier Bertrand prône ainsi le rétablissement «d'un service national» de trois mois. Le candidat à la primaire UMP pour la présidentielle imagine une obligation pour les jeunes, garçons et filles, entre 18 et 25 ans, de se consacrer ainsi à leur pays. Les Radicaux de gauche souhaitent une forme de retour du service national que Jacques Chirac a supprimé en 1996.

Il y a quelques jours, à gauche, Pierre de Saintignon, premier adjoint de Martine Aubry à Lille, a écrit à François Hollande pour lui demander la généralisation du service civique pour 750000 jeunes chaque année. L' élu milite pour un retour obligatoire du service qu'il conçoit «comme un moment de césure, juste après le bac ou avant un apprentissage par exemple. Ce serait un moment d'émancipation, un rendez-vous que la République donne aux jeunes», explique-t-il dans La Voix du Nord. Et d'estimer qu'il en coûterait entre 3 et 4 milliards d'euros annuels. «Un chiffre à comparer aux 40 milliards consacrés aux allègements de charges aux entreprises dans le pacte de responsabilité», ajoute l' élu. Cette facture n'a pas échappé à Nathalie Kosciusko-Morizet qui, au lendemain de la prestation de François Hollande, s'interrogeait sur iTélé : «Le service civique, a-t-on les moyens de le faire ? Ce n'est pas très sérieux !». (...)

Reste que même non indemnisé, ce service civique ne serait pas sans frais pour l'Etat puisqu'il faudrait accompagner les structures qui accueillent les jeunes, et que des formations sont prévues. Surtout, si celui-ci était bénévole, sans indemnité, il risquerait d'être peu attractif.

A la tête des Hôpitaux de Paris, et ancien président de l'Agence du service civique, Martin Hirsch a immédiatement fait savoir via un communiqué que l'AP-HP ouvrirait grand ses portes aux volontaires du service civique. L'AP-HP a déjà mené une première expérience avec l'association Banlieues Sans Frontière en Action et proposé à des jeunes des missions dans les hôpitaux. Elle prévoit de proposer 60 missions à des jeunes volontaires pour un début de volontariat en décembre ; puis une centaine supplémentaire en 2015.

Enfin un référendum ?

<http://www.valeursactuelles.com/enfin-un-referendum-48983>

S'il fallait rendre obligatoire un service civique, alors oui, il faudrait une consultation parce qu'il s'agit d'un chantier énorme.

Plus le service militaire s'éloigne dans le temps, plus on le regrette. La "suspension" de ce que l'on appelait le service national, annoncée par Jacques Chirac, en février 1996, devait s'accompagner de la refonte d'un service civil. Celui-ci n'a jamais vu le jour. On a tenté différentes formules en réduction jusqu'à la création, au printemps 2010, d'une agence du service devenu civique et volontaire, confiée à l'ancien patron de la CFDT, François Chérèque. Ce service civique, destiné à des 16-25 ans, compte 35 000 jeunes pour des durées de mission de six à douze mois (*lire page 34*). François Hollande s'était donné pour objectif de porter cet effectif à 100 000 volontaires par an à la fin de son mandat. Il l'avait redit lors de sa conférence de presse du 18 septembre ; il y est revenu durant son intervention télévisée du 6 novembre. Au point de se risquer à dire que « *pour que ce soit obligatoire, ça mériterait un référendum* ». Quelle audace ! Le fera-t-il ?

Il y a huit ans, à l'occasion du 14 Juillet 2006, l'Ifop avait posé, pour *Valeurs actuelles*, la question aux Français : "Regrettez-vous la suppression du service militaire obligatoire ?" C'était dix ans après sa suspension. Parmi les personnes interrogées, 59 % répondirent oui, 41 % non. Et tout le monde avait son avis sur le sujet. L'Ifop a repris la même enquête six ans plus tard, en juillet 2012, pour le site Atlantico. Les regrets avaient augmenté de plusieurs points. Oui, 62 % des Français regrettaient leur service militaire. Plus ils gagnaient en âge, plus ils se situaient à droite, plus ils le regrettaient. Les 18-24 ans répondaient plutôt non (58 contre 42) mais dès les 35 ans, les oui montaient à 68 % (et même à 77 % pour les plus de 65 ans). Les électeurs de gauche répondaient également oui en majorité (54 %), mais ceux de droite étaient encore plus favorables (68 %). On reprendrait cette enquête que celle-ci amplifierait ces chiffres. Les Français plébiscitent ce service national.

Ce n'est pas seulement de la nostalgie. Le service "sous les drapeaux" est mort parce qu'il ne correspondait plus aux besoins opérationnels des armées. La professionnalisation de nos régiments était inscrite dans les faits dès la première guerre du Golfe (1991) quand il avait fallu prélever des effectifs dans une cinquantaine d'unités pour former une division de 12 000 hommes — les "appelés" du service militaire devant se convertir en "engagés" à contrat court. La multiplication des opérations extérieures devait rendre obsolète ce système.

Mais moins il était adapté aux armées, plus le service était nécessaire du point de vue social. C'était pour les uns un passeport pour l'intégration, un permis de conduire pour sortir des barres HLM et des cités périurbaines, et pour les autres un parcours de santé à la découverte de leur monde. On apprenait à obéir, à respecter, à saluer, se lever, se laver — et même à travailler. Cette session de rattrapage à tous les déficits laissés par le système scolaire a disparu. On a conservé les illettrés et les décrocheurs, et les 60 000 mineurs qui, chaque année, font l'objet d'une décision judiciaire. Dans son si bel essai sur *les Déshérités* (Plon), François-Xavier Bellamy montre comment « *notre refus de la transmission a engendré ce qui ressemble parfois à une société d'enfants sauvages* ». Le service militaire participait lui aussi à cette transmission d'une histoire et d'une culture.

Alors, le restaurer ? Ce n'est pas ce que dit Hollande, terrorisé à l'idée de heurter ses intellos. Mais il parle de service civique dont il voudrait accroître les effectifs avant, peut-être, de le rendre "obligatoire". D'où l'idée légitime du référendum. Parce qu'il s'agirait en effet d'un chantier de reconstruction proprement énorme — on devrait passer, par étapes, des 35 000 jeunes actuels à 800 000 garçons et filles et des 146 millions d'euros de crédits de 2014 à 3 voire 4 milliards d'euros (à financer !). Cela supposerait la restauration d'une organisation, de cadres et de locaux à la dimension de l'enjeu, ce que seules les armées comme le préconise Xavier Bertrand (et non pas les syndicats de l'Éducation nationale) seraient en mesure d'accomplir — pour une vraie durée qui ne saurait être inférieure à six mois, si l'on veut que le résultat puisse être à la hauteur des espoirs.

Obligatoire et universel ? Certes. Dans notre société privée d'autorité, que deviendraient les réfractaires aux missions de toutes natures qui leur seraient proposées dans un tel service ? Puisque le but de l'opération serait de préparer son entrée dans la vie active et la citoyenneté, il suffirait de prévoir que le déserteur ne pourrait obtenir ni permis de conduire ni carte d'électeur. Cela vaut bien un référendum.

Rendre le service civique "universel" : "Le modèle existant a fait ses preuves"

http://tempsreel.nouvelobs.com/social/20141107_OBS4409/rendre-le-service-civique-universel-le-modele-existant-a-fait-ses-preuves.html

François Hollande veut refonder le service civique et le rendre obligatoire. Une initiative qui inquiète les organismes qui le mettent en œuvre.

(...) Pour Marie Trellu-Kane, interrogée par "L'Obs", la durée de 6 à 12 mois de ce dispositif ne peuvent être remis en cause : « 2 à 3 mois, cela n'est pas suffisant pour mener des missions en profondeur, et ainsi représenter une vraie étape dans la vie d'un jeune. ». Selon cette ancienne étudiante et diplômée de l'ESSEC, le service civique doit être "suffisamment long pour être transformateur".

Du bénévolat ? L'ensemble des associations s'accordent également sur un point : l'indemnisation est indispensable pour permettre aux jeunes de s'engager. Elle permet, selon Coline Vanneroy, déléguée générale chez Animafac, un réseau d'associations étudiantes, d'assurer une garantie au jeune qui décide de donner plusieurs mois de son temps au service de l'intérêt général. « Sans cette indemnisation, on est dans le domaine du bénévolat, et non plus du service civique » dit-elle à "l'Obs".

Le Monde - LES DÉCODEURS - 6 et 7 novembre 2014

Les annonces de Hollande, un air de déjà-vu

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/06/les-annonces-de-francois-hollande-un-air-de-deja-vu_4519904_4355770.html

Le flou du « service civique universel »

« Je veux faire cette réforme sur le service civique. (...) Qu'on puisse aller vers un service qui pourrait s'appeler universel de temps limité, un mois, deux mois, pour aller dans une maison de retraite, s'occuper de jeunes, d'une école. (...) Il ne coûterait rien puisque c'est par définition un temps qui serait donné (...) Si on veut que ce soit obligatoire, ça pourrait être une question qui est posée à l'occasion d'un référendum ».

Pourquoi c'est flou ? Développer le service civique est une promesse ancienne : [dès sa campagne, François Hollande assurait](#) : « Mon objectif, c'est 100 000 jeunes dans le service civique, à la fois pour rendre service à la nation et pour vous rendre service ». Il indiquait hier soir que seuls 35 000 jeunes étaient actuellement dans le dispositif. C'est aujourd'hui un engagement de six à douze mois dans des missions d'intérêt général, auprès d'associations ou de collectivités pour les jeunes de 16 à 25 ans, sur la base du volontariat, et il donne droit à une indemnité mensuelle d'un peu moins de 600 euros.

Mais qu'entend M. Hollande par une « universalisation » du service civique ? Qu'elle en serait la durée ? Serait-il totalement gratuit ? Si oui, comment empêcher que ce « service » bénévole ne dérive en emploi gratuit déguisé ? Irait-il vraiment jusqu'à organiser un référendum pour le rendre obligatoire ? Tout cela reste à éclaircir.

François Hollande pourra-t-il réformer le service civique ?

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/11/07/francois-hollande-pourra-t-il-reformer-le-service-civique_4520326_4355770.html

Est-ce une bonne idée ? Difficile de se prononcer sur une mesure encore floue. Le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, Patrick Kanner, interrogé sur Europe 1, a expliqué qu'il allait réunir la semaine prochaine les partenaires associatifs pour faire des propositions plus précises dans un mois.

Sondages : Faut-il rendre obligatoire le service civique ?

<http://www.estrepublicain.fr/actualite/2014/11/17/faut-il-rendre-obligatoire-le-service-civique>

(réponses le 18 novembre : 2200 votes / 80% « Oui »)

<http://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2014/11/18/faut-il-rendre-obligatoire-le-service-civique>

Autres liens : des raccourcis et des confusions...

<http://www.itele.fr/france/video/le-service-civique-bientot-obligatoire-99607> « les bénévoles » en service civique...

http://www.francetvinfo.fr/economie/tendances/video-le-service-civique-se-generalise_739181.html « Le président de la République souhaite supprimer cette indemnité et mettre en place un service civique obligatoire pour tous d'une durée de deux ou trois mois. »

Communiqués des associations

La FAGE - 14 novembre 2014 « Service civique universel » : une fausse bonne idée !

http://www.fage.org/ressources/documents/2/2191,14_11_14_FAGE_CP_-service_civique_u.pdf

« (...) il est inenvisageable que les perspectives du service civique se dessinent dans les lignes d'un projet visant à mettre en place une période de bénévolat de trois mois pour tous les jeunes. Le bénévolat des jeunes ne peut et ne doit pas être qualifié de service civique ; il s'agit de deux engagements différents bien que complémentaires. »

Le Mouvement associatif - 10 novembre 2014

Service civique universel : le Mouvement associatif s'interroge sur la mise en œuvre de l'intention présidentielle présentée le jeudi 6 novembre 2014

<http://lemouvementassociatif.org/actualite/service-civique-universel-le-mouvement-associatif-sinterroge-sur-la-mise-en-oeuvre-de-lintention-presidentielle-presentee-le-jeudi-6-novembre-2014>

Unis-Cité - 6 novembre 2014

Communiqué : Unis-Cité, l'association pionnière du service civique en France, salue les annonces de François Hollande qui s'est dit favorable à l'extension du service civique en le rendant universel, pour que chaque jeune en France puisse s'engager

<http://www.uniscite.fr/actualite/directpr-communique-unis-cite-lassociation-pionniere-service-civique-france-salue-annonces-francois-hollande-sest-dit-favorable-a-lextension-service-civique-rendant-universel/>

Pour rappel... Mai 2008 - Principes fondamentaux pour un Service Civique Universel - Communiqué inter-associatif signé par Cotravaux

http://www.cotravaux.org/IMG/pdf/texte_fondamentaux_service_civique.pdf

Discours et annonces précédentes de François Hollande



26 octobre 2014 - François Hollande – Président de la République

Discours de clôture du 25ème congrès de la Fédération Léo Lagrange à Dijon

<http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-de-cloture-du-25eme-congres-de-la-federation-leo-lagrange-a-dijon-2/>

(...) « L'engagement, c'est aussi le service civique. Aujourd'hui 30 000 à 35 000 jeunes effectuent une activité dans ce cadre. Le service civique n'est pas un emploi, c'est une vocation, un engagement. 35 000 c'est trop peu et d'ailleurs ça ne correspond pas à la demande. Pour une offre de service civique, il y a quatre volontaires et donc trois que nous n'arrivons pas à satisfaire. C'est pour ça que je souhaite que nous portions l'objectif à 100 000 d'ici 2017. Je sais que c'est compliqué. Non pas que nous aurions une difficulté à trouver les services qu'ils peuvent rendre ou les associations qui peuvent les accueillir. C'est compliqué parce que nous devons trouver les financements correspondants, permettre qu'il y ait l'encadrement par les associations. Vous allez toujours plus loin, plus vite, c'est votre vocation aussi, votre originalité, vous n'avez pas à rentrer dans les contraintes budgétaires, vous les connaissez suffisamment à l'intérieur de votre organisation. Vous dites « service civique obligatoire » ou « service civique universel ». Nous reconnaissons à la fois l'intérêt de permettre que chaque jeune ou moins jeune puisse offrir son utilité à un moment de sa vie. Sans doute qu'il y aura cette volonté à partager. Les Français y sont prêts. Ils sont prêts jusqu'au moment où on s'adresse à eux si c'est obligatoire. Pour le moment, faisons vivre le service civique sur le volontariat, allons le plus loin possible, faisons en sorte que chaque volonté puisse se traduire dans la réalité.

(...) pour les volontaires dans les associations – un statut a été créé – mais il ne suffit pas. Des générations de responsables et vous en êtes, ont fait l'apprentissage de la vie dans les colonies de vacances, dans les foyers de jeunes, dans les animations culturelles. Ils sont volontaires, vous êtes volontaires mais ce n'est pas un travail et nous faisons en sorte d'éviter cette confusion qui serait d'ailleurs destructrice pour les associations. L'Europe regarde d'ailleurs avec attention ce que nous faisons. Je vois bien le sujet : faire en sorte que nous puissions avoir des volontaires qui puissent être indemnisés par rapport à leur engagement compte tenu du temps qu'ils y

consacrent, qu'ils puissent être formés, pour réaliser les meilleurs services. En même temps ne tombons pas sur une disposition contraignante nous obligeant, vous obligeant à les rémunérer comme des travailleurs, parce qu'à ce moment-là il y aurait nécessité à changer complètement l'organisation de nos associations.

Vous prenez exemple des volontaires pour la protection civile, qui sont effectivement indemnisés et qui répondent à un besoin évident qui n'est pas simplement le secours à personne mais qui est de répondre à chaque fois qu'il y a une urgence. On sait les problèmes de concurrence que cela pose et que certaines professions s'insurgent. Vous aurez le même sujet de difficultés dès lors qu'il peut y avoir concurrence.

J'appelle Patrick KANNER à mener cette réflexion. Que pouvons-nous faire pour que ces volontaires puissent avoir non pas simplement un statut mais qu'ils puissent véritablement aller vers un service qui ne serait pas nécessairement le service civique mais un service d'utilité sociale reconnu par l'Etat avec les droits qui peuvent être conservés ?

J'ai voulu, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, que l'engagement associatif soit déclaré grande cause nationale de l'année 2014. Pourquoi ? Parce que l'engagement, c'est un facteur de progrès. Je l'évoquais, il n'y a pas de Nation qui puisse avancer sans que des citoyens ne soient amenés à s'engager. Nous avons besoin d'engagement dans tous les domaines : l'engagement associatif – le vôtre – mais également l'engagement technologique, industriel, l'engagement en terme de création d'entreprise.

C'est vrai que l'engagement n'a pas de prix et pour certains, il n'a donc pas de valeur. Il y a un roman récemment publié qui imaginait une société où tous les actes gratuits seraient considérés comme pénalement répréhensibles parce que ce seraient des actes de concurrence déloyale. Voulons-nous prendre le chemin d'une société où la générosité serait exclue parce qu'elle ne serait pas quantifiable ? Pas monnayable ? Parce qu'elle ne serait pas marchande ? Autant nous devons lutter contre la marchandisation, autant nous devons revendiquer le gratuit, le volontaire, le bénévole, ce qui sert à beaucoup et qui ne coûte rien puisqu'il est fondé justement sur la solidarité.

Le bénévole a des compétences, des responsabilités et nous devons les reconnaître. Je souhaite que le Haut conseil de la vie associative qui a été créé par la loi sur l'économie sociale et solidaire, se saisisse de cette question de la reconnaissance et de la valorisation de l'expérience acquise par les bénévoles au sein des associations. La réforme de la formation professionnelle, notamment par la mise en place du compte individuel de formation, doit permettre d'aller dans cette voie et le ministre du Travail y veillera.

Vous m'avez parlé du FONJEP. Le FONJEP c'est une grande institution, vieille de 50 ans. Ce FONJEP a joué tout son rôle. Ce qui lui manque, ce sont des fonds. On a gardé JEP, et on a oublié « FONDS ». Il convient que les ministères, les collectivités apportent des moyens pour qu'on garde l'esprit originel du FONJEP qui est d'assurer non pas simplement le soutien aux associations, mais la formation que ces associations dispensent. Je retiens l'idée de la Fédération Léo LAGRANGE de faire en sorte que ce soit le FONJEP qui puisse être l'organisme qui assure la formation ou qui fasse assurer la formation des bénévoles. Je souhaite également que les partenaires sociaux inscrivent dans leur programme de négociation des prochains mois, le « congé engagement », afin que tout salarié qui accède à une fonction exécutive dans une grande association ou dans une association chargée d'une mission d'intérêt général, puisse être garanti de retrouver son emploi à l'issue de son mandat. » (...)

Conférence de presse du Président de la République – 18 septembre 2014

<http://www.elysee.fr/chronologie/#e7335,2014-09-18,conf-rence-de-presse>

(...) Enfin, il y a un grand enjeu qui est celui de l'engagement. J'ai parlé des crises qui se produisent partout ailleurs... Il y a ce que nous pouvons faire ici dans notre propre pays. Le service militaire a été supprimé, il ne sera pas rétabli ! Mais le service civique est une grande idée. Nous devons l'élargir autant qu'il est possible, faire qu'il soit beaucoup plus accessible, qu'il y ait plus de missions, qu'il y ait plus de jeunes qui puissent y trouver leur plein accomplissement. Que cela donne aussi des droits, en particulier pour passer son permis de conduire ou avoir d'autres moyens d'accéder à la vie professionnelle. Je demande qu'il y ait là-dessus de la part du gouvernement un grand engagement pour le service civique.



La France s'engage - 24 juin 2014 <http://lafrancesengage.fr/>

La France s'engage, soutenir les innovations sociales et solidaires

<http://www.elysee.fr/videos/lafrancesengage-soutenir-les-innovations-sociales-et-solidaires/#from=embediframe>

Discours du Président de la République François Hollande suivi de tables rondes à l'occasion de l'événement « La France s'engage », dédié à l'innovation sociale.

Pour un service obligatoire... à gauche comme à droite

Pierre de SAINTIGNON, 1^{er} Vice-président de la région Nord/Pas-de-Calais - 04/11/2014

Lettre ouverte au Président de la République pour la jeunesse de notre pays

<http://www.pierredesaintignon.fr/lettre-ouverte-au-president-de-la-republique-pour-la-jeunesse-de-notre-pays/>

Monsieur le Président de la République,

La devise républicaine est un combat en soi. Nous devons le mener pour faire face au développement de l'individualisme qui mine chaque jour les fondements de notre société. Nous devons le mener sans attendre au risque de voir progresser le repli sur soi, les divisions ou la haine. Nous devons le mener sans relâche pour tous les jeunes de notre pays, car une société qui ne sait plus construire un avenir pour sa jeunesse n'est plus tout à fait démocratique.

Vous avez à juste titre placé l'action en faveur des jeunes au cœur de vos engagements et d'ores-et-déjà mené des réformes importantes en redonnant des moyens à l'école ou encore en créant les emplois d'avenir. Au moment où nos concitoyens doutent de plus en plus de l'action publique, il est temps de donner un nouvel élan à l'action nationale en direction de notre jeunesse.

Dans cette perspective, je souhaite vous faire part de mes réflexions et de mes propositions, nourries directement de mon engagement professionnel et politique à la ville de Lille et au Conseil régional du Nord-Pas de Calais. Face aux fractures de notre société, je suis intimement convaincu que nous devons donner à tous les jeunes les moyens de se rencontrer et de se rassembler. C'est ce qui inspire les choix politiques faits dans notre région, où sont nées les grandes politiques sociales.

Notre société est d'abord faite de liens entre les citoyens. En période de crise, ils se distendent. Notre premier devoir est de les retisser et de les rendre les plus solides possibles avec et pour tous les jeunes de notre pays. C'est une exigence démocratique pour eux mais aussi pour nous-mêmes.

Construisons un contrat social renouvelé fondé sur le partage et la bienveillance que l'on doit à chacun, qui sera pour tous les jeunes de notre pays l'expression d'un double engagement :

- un engagement individuel au service de– l'intérêt général. Ce doit être un élément de cohésion indispensable au sein d'une même génération, ou d'une même classe d'âge, qui doit permettre de se découvrir dans sa singularité, en sortant de sa « bulle sociale » et en cassant les murs qui existent du fait des origines et des lieux de résidence.
- un engagement collectif de la société qui donne à chaque jeune un rôle– d'acteur social tant sur le plan professionnel que citoyen. C'est la question de l'impact de l'engagement des jeunes sur la société dans son ensemble qui doit être posée.

Ce contrat social renouvelé doit se concrétiser à l'école, mais aussi lors de l'accès à l'emploi. De l'adolescence aux premières années de l'âge adulte, créons les rendez-vous indispensables entre les jeunes et la société qu'ils vont construire.

Dans le cadre de la scolarité obligatoire, les jeunes collégiens effectuent un stage de découverte du milieu professionnel. Complétons cette initiative par une démarche nouvelle au sein d'une collectivité locale ou d'une association à but non lucratif dans le but de participer directement à une mission d'intérêt général ou de service public. De même dans les classes de seconde générale comme dans les classes de seconde professionnelle, **construisons autour des options d'exploration et de découverte les voies d'une véritable démarche citoyenne. Loin des cours d'instruction civique, il s'agit de s'appuyer sur la générosité de nos jeunes pour qu'ils définissent et concrétisent eux-mêmes des actions quotidiennes au service des autres.** Les missions et les champs d'intervention ne manquent pas : la lutte contre l'isolement de nos aînés, la réussite éducative et l'éducation citoyenne, l'intégration des personnes en situation de handicap, la protection de notre environnement, la lutte contre la précarité énergétique. Leur imagination est sans limite. Faisons de ce temps scolaire, une contribution de chaque jeune à la société de demain.

Par la suite, l'emploi est le préalable pour que les jeunes prennent en main leur avenir et trouvent les moyens de leur émancipation. Pour peu que l'on prenne le temps de réunir les chefs d'entreprise et les jeunes, les barrières s'effacent et les talents s'expriment. C'est le sens du circuit court mis en place à Lille il y a deux ans, et qui a permis à 1 400 jeunes de nos quartiers de trouver un emploi durable ou un contrat d'apprentissage. C'est le sens du pacte régional pour l'emploi des jeunes que j'ai mis en place il y a un peu plus d'un an. Grâce à la mobilisation de 400 chefs d'entreprise, 7 000 jeunes ont trouvé un emploi stable ou ont pu s'inscrire dans une démarche de formation débouchant sur l'emploi. En tenant compte des 23 000 contrats d'apprentissage signés, ce sont 30 000 jeunes qui sont devenus les premiers ambassadeurs de leur entreprise et les acteurs de leur propre destin.

Ce « circuit court » entre les jeunes et l'entreprise peut être généralisé dans notre pays notamment en s'appuyant sur les moyens nouveaux que l'Union européenne va consacrer, suite à votre implication auprès des chefs d'Etat et de Gouvernement, via l'Initiative pour l'emploi des jeunes, pour financer des actions personnalisées de formation et d'accès à l'emploi.

En complément, facilitons tout ce qui contribue à la mobilité internationale des jeunes. Plus qu'une expérience professionnelle, c'est d'abord l'occasion formidable d'aller à la rencontre d'autres cultures et à la découverte d'autres horizons.

Pour aller plus loin dans la construction de ce contrat entre les jeunes et la société, je suis profondément convaincu que nous devons réinterroger l'universalité du service civique. Posons la question d'un rendez-vous obligatoire pour toutes les jeunes filles et tous les jeunes garçons de notre pays pendant une durée de 6 mois au moins.

Nous pouvons dépasser les arguments selon lesquels il serait impossible de trouver des missions pour les 750 000 jeunes d'une même classe d'âge, ou qu'il s'agirait de créer des « sous-emplois » en substitution de « vrais emplois » que la société ne serait pas capable de proposer aux jeunes. Nous pouvons lever toutes les ambiguïtés en la matière en engageant un vaste débat avec les partenaires sociaux, le mouvement associatif, les responsables politiques, pour que le service civique soit au cœur du contrat entre les jeunes et la société. Le service civique n'est pas une fin en soi, il doit être le moyen privilégié du lien retissé entre les citoyens. Il s'agit d'associer la jeunesse à la mise en œuvre de grandes politiques publiques. Il s'agit d'inscrire dans un parcours de vie l'engagement et le don de soi sur des grandes causes définies au niveau national, après un débat et un vote du Parlement.

Je suis persuadé qu'une expérience de cette nature suivra les jeunes toute leur vie et qu'elle sera déterminante pour leur implication dans la société. Notre pays peut s'engager dans cette voie en s'appuyant sur les associations et sur les collectivités, mais aussi sur les acteurs du monde économique comme les mutuelles ou les fondations d'entreprise.

Toutes ces propositions permettent d'enrichir l'action nationale en faveur de la jeunesse que vous avez engagée depuis deux ans. Je tenais à vous en faire part personnellement avant de les rendre publiques, afin de contribuer au débat sur l'évolution de notre société et sur les réformes à mener.

Le Figaro.fr - 10 octobre 2014

Bertrand veut rétablir un "service national"

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2014/10/30/97001-20141030FILWWW00250-bertrand-veut-retablir-un-service-national.php?pagination=2>

Xavier Bertrand, candidat à la primaire UMP pour la présidentielle, défend le rétablissement d'un "service national" de trois mois pour les jeunes, afin de "renforcer l'apprentissage de la vie en société, des valeurs républicaines", dans un entretien au *Point* jeudi. L'ancien ministre propose un "service national, avec le plus souvent un encadrement militaire". "Entre 18 et 25 ans, les jeunes", garçons comme filles, auraient "l'obligation de consacrer trois mois à leur pays", poursuit-il. "Cela renforcera l'apprentissage de la vie en société, des valeurs républicaines. Cette dépense importante s'impose. Inutile de continuer à faire semblant avec le volontariat et le service civil", ajoute M. Bertrand.

France-Antilles Martinique - Vendredi 19 septembre 2014

<http://www.quadeloupe.franceantilles.fr/actualite/politique/kader-arif-il-faut-reflechir-a-un-service-civique-obligatoire-et-mixte-286625.php>

Kader Arif : « Il faut réfléchir à un service civique obligatoire et mixte »

Kader Arif, secrétaire d'État à la Défense et à la Mémoire combattante, rend visite, aujourd'hui, aux anciens-combattants de Guadeloupe et au RSMA. Propos recueillis par F.-X.G.

(...) *La Défense, c'est aussi, aux Antilles, le SMA, cette exception domienne...*

Une belle réussite de la Défense. Le Service militaire adapté, le volontariat de ces jeunes connaît un taux de réussite et d'insertion professionnelle qui dépasse les 80%. Le ministère de la Défense donne l'exemple en intégrant de nombreux jeunes. Beaucoup sont dans une situation d'illettrisme. Avec le SMA, ils retrouvent un parcours de vie et éventuellement un parcours professionnel.

Le Service militaire adapté est-il le dernier lien entre la Défense nationale et la jeunesse ?

Je pense qu'on a fait une erreur politique en suspendant le service national. Il était un marqueur qui signifiait son appartenance à la Nation française quelles que soient son origine sociale, sa couleur de peau, et sa confession. C'était un formidable creuset républicain, même s'il ne concernait que les garçons. Il faut réfléchir à un service civique obligatoire et mixte. Le Service militaire adapté n'est pas le seul lien aux Antilles entre Armée et jeunesse : je vais signer la prolongation du protocole d'accord pour les cadets de la Défense. C'est aussi un lien particulier qui permet à des jeunes de rendre concrète la possibilité d'intégrer l'armée, s'ils le souhaitent. (...)

5 ans pour des idées - mai 2014

Rendre le service civique obligatoire

<http://www.5anspourdesidees.fr/#!Rendre-obligatoire-le-service-civique/c22hz/1>

http://media.wix.com/ugd/690fb0_dfa562c1ca354dc2bac264e26c402912.pdf

Proposition issue du rapport « [Regard croisés sur l'intérêt général](#) » du club 5 ans pour des idées

Les Echos.fr - mars 2013

Et si on rendait enfin le service civique obligatoire ?

http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2013/03/21/cercle_68262.htm

Le « volontariat civique sénior »

Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement – Article 10 -

http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/adaptation_societe_vieillesse.asp

<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl13-804.html>

17 septembre 2014 - ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN PREMIÈRE LECTURE.

« Art. L. 480-2. - Le volontariat civique sénior est un engagement libre et désintéressé, réalisé sur une période continue ou discontinue, réservée aux personnes âgées de soixante ans ou plus.

« La collaboration entre le volontaire et la personne morale mentionnée à l'article L. 480-1 est exclusive de tout lien de subordination et ne relève pas du code du travail.

« Art. L. 480-3. - Le volontaire bénéficie dans le cadre de sa mission du remboursement des frais réellement engagés. Dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article 12 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif, la personne morale peut faire bénéficier le volontaire de chèques-repas lui permettant d'acquitter en tout ou partie le prix de repas consommés au restaurant ou préparés par un restaurateur.

Service Civique et formation des pompiers volontaires

Proposition de loi tendant à favoriser le recrutement et la formation des sapeurs-pompiers volontaires - Examen le 19 novembre 2014 au Sénat

http://www.senat.fr/espace_presse/actualites/201411/une_proposition_de_loi_pour_favoriser_le_recrutement_et_la_formation_des_sapeurs_pompiers_volontaires.html

Constatant la tendance à la baisse des effectifs des sapeurs-pompiers volontaires, notamment du fait de la longueur de la formation initiale qu'ils doivent suivre, les auteurs de la proposition de loi souhaitent que leur formation puisse être assurée, en tout ou partie, dans le cadre d'un engagement de service civique, d'une durée de six à douze mois.

Le service civique - Code du service national

TITRE Ier bis : Dispositions relatives au service civique.

Article L120-1 Modifié par [LOI n°2014-856 du 31 juillet 2014 - art. 64](#)

I. - Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

Les missions d'intérêt général susceptibles d'être accomplies dans le cadre d'un service civique revêtent un caractère philanthropique, éducatif, environnemental, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial ou culturel, ou concourent à des missions de défense et de sécurité civile ou de prévention, de promotion de la francophonie et de la langue française ou à la prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.

II. - Le service civique est un engagement volontaire d'une durée continue de six à douze mois donnant lieu à une indemnisation prise en charge par l'Etat, ouvert aux personnes âgées de seize à vingt-cinq ans, en faveur de missions d'intérêt général reconnues prioritaires pour la Nation. Cet engagement est effectué auprès de personnes morales agréées dans les conditions prévues à la section 6 du chapitre II du présent titre. La personne morale agréée est un organisme sans but lucratif de droit français ou une personne morale de droit public. Une association culturelle, politique, une congrégation, une fondation d'entreprise ou un comité d'entreprise ne peuvent recevoir d'agrément pour organiser le service civique.

Le service civique peut également prendre les formes suivantes :

1° **Un volontariat associatif**, d'une durée de six à vingt-quatre mois, ouvert aux personnes âgées de plus de vingt-cinq ans, auprès d'associations de droit français ou de fondations reconnues d'utilité publique agréées dans les conditions prévues à la section 6 du chapitre II du présent titre ;

2° Le volontariat international en administration et le volontariat international en entreprise mentionnés au chapitre II du titre II du présent livre, le volontariat de solidarité internationale régi par la [loi n° 2005-159 du 23 février 2005](#) relative au contrat de volontariat de solidarité internationale ou le service volontaire européen défini par la décision n° 1031/2000/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 avril 2000, établissant le programme d'action communautaire " Jeunesse " et par la décision n° 1719/2006/CE du Parlement européen et du Conseil, du 15 novembre 2006, établissant le programme "Jeunesse en action" pour la période 2007-2013.